

LA FORMATION COMMERCIALE AU SEIN D'ÉTUDES D'AVOCATS SE FOCALISE D'AVANTAGE SUR LES PARTICULARITÉS DU SECTEUR D'ACTIVITÉS

EMA BOLOMEY

Avocate, Secrétaire générale de l'Ordre des avocats vaudois et
Directrice du Groupe d'entreprises avocature pour la Romandie

MIRJAM RENZEN-ZOPFI

Directrice de l'Association apprentissage avocature et
Direction générale du Groupe d'entreprises avocature

Mots-clés: formation des apprentis, apprentissage d'employé(e) de commerce spécifique aux études d'avocat, Groupe d'entreprises avocature, Association d'apprentissage avocature

Pour les études d'avocats, des collaborateurs compétents dans le domaine commercial sont essentiels. Afin de garantir que les études pourront, à l'avenir également, avoir recours à des jeunes profitant d'une formation de qualité, il est bon que cette dernière soit aussi proche que possible du secteur d'activités. Grâce au «Groupe d'entreprises avocature» nouvellement créé, la formation en tant qu'employé(e) de commerce avec Certificat fédéral de capacité (CFC) dans le cadre de la branche de formation et d'examen «Services et administration (S&A)» peut dès à présent être adaptée aux exigences des études d'avocats.

I. Avantages de la nouvelle formation

1. Offre modulaire

Les apprentis au sein d'études d'avocats en Suisse alémanique peuvent, depuis le début de l'année d'apprentissage 2014, être formés dans le cadre de la branche de formation et d'examen S&A du nouveau «Groupe d'entreprises avocature». L'objectif est l'uniformisation et l'approfondissement des connaissances des apprentis qui sont spécifiques à la profession d'avocat. Les cantons de Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Fribourg, Berne et Tessin ont d'ores et déjà émis un avis favorable à l'implémentation de cette formation dans leurs cantons respectifs. L'objectif est la mise en place de la formation pour l'an 2017.

2. Objectifs évaluateurs supplémentaires et spécifiques au secteur d'activités

Le programme comprend, de manière complémentaire aux objectifs définis par la branche de formation et d'examen S&A, douze objectifs supplémentaires: 50% de connais-

sances spécialisées du domaine de l'avocature, 50% de pratique au sein d'études d'avocats.

3. Cours interentreprises (CI avocature): trois journées de cours pendant l'apprentissage

En plus des cours interentreprises S&A, les apprentis du Groupe d'entreprises avocature sont formés de manière spécifique au secteur d'activités pendant trois journées de cours. Les jeunes qui suivent la formation de trois ans suivent une journée de cours par année d'apprentissage. Les stagiaires suivent les trois journées de cours pendant l'année de stage. Ces cours interentreprises sont proposés, pour la Suisse alémanique, de manière centralisée à Zurich.

II. Procédure de qualification professionnelle 2016

Le premier examen oral du Groupe d'entreprises avocature pour la Suisse alémanique se déroulera au mois de

mai 2016 à Zurich. Les expert(e)s possèdent bien entendu plusieurs années d'expérience au sein d'études d'avocats.

III. Contexte: branches de formation et d'exams du domaine commercial

En Suisse, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) propose 21 branches de formation et d'exams reconnues (banque, assurances privées, agence de voyage, administration publique, etc.). Parmi celles-ci, la branche de formation et d'exams «services et administration» est la plus importante et celle dont l'orientation est la plus globale. La plupart des apprentis au sein d'études d'avocats sont formés dans cette branche.

Depuis l'introduction du nouveau règlement de formation des employé(e)s de commerce CFC au début de l'année d'apprentissage 2012, il est possible de prévoir, au sein des branches reconnues de formation et d'exams commerciaux, des groupes d'entreprises poursuivant des objectifs évaluateurs spécifiques. En tant qu'organisation responsable de la branche S&A, la CIFIC Suisse propose aux associations professionnelles et groupements inter-professionnels qui ne sont pas actifs en tant que branche de formation et d'exams commerciaux au niveau CFC, d'adapter à leurs besoins, dans le cadre de tels groupes d'entreprises, les prescriptions pour la formation en entreprise.

IV. Organisme responsable: Association d'apprentissage avocature

L'Association d'apprentissage avocature, fondée en 2006 et ayant son siège à Bâle, est le centre de compétences pour tout ce qui a trait aux «apprentissages commerciaux et aux stages dans les études d'avocats». L'objectif est de créer et de maintenir des places d'apprentissage commercial dans le domaine de l'avocature. Les conseils et le soutien de notre Groupe d'entreprises comprend les domaines suivants:

- Groupe d'entreprises avocature: formation d'employé(e) de commerce CFC S&A
- Apprentissage d'employé(e) de commerce au sein d'études d'avocats: pour les élèves intéressés
- Création de nouvelles places d'apprentissage: informations pour les études d'avocats

L'association représente, avec ses membres, l'organisme responsable pour le Groupe d'entreprises avocature au

sein de la branche de formation et d'exams S&A. Cet organe est composé par les ordres des avocats des cantons de ZH, BE, AG, BS, BL, LU, SG, TG, TI et UR. L'objectif est d'obtenir l'appartenance de tous les ordres cantonaux à l'Association du Groupe d'entreprises avocature.

1. Contact

Pour les cantons alémaniques
Association d'apprentissage avocature
Mirjam Renzen, Directrice
Gerbergasse 26
Case postale 644
4001 Bâle
Téléphone 061 261 45 45
E-mail mirjam.renzen@la-aa.ch
Site Internet www.la-aa.ch

Pour les cantons francophones

Maître
Ema Bolomey
Secrétaire générale de l'Ordre des avocats vaudois
Rue du Grand-Chêne 8
Case postale 7056
1002 Lausanne
E-mail secretairegenerale@oav.ch
ema.bolomey@la-aa.ch
Site Internet www.la-aa.ch

2. Formation au sein du Groupe d'entreprises avocature

Tous les documents relatifs à la formation des apprentis et des stagiaires du Groupe d'entreprises, comme par exemple le catalogue des objectifs évaluateurs, le programme des cours CI avocature et les aide-mémoire sont actuellement disponibles uniquement en allemand sur notre site Internet www.lehrstellenadvokatur.ch sous la rubrique «Betriebsgruppe Advokatur».

3. Informations pour la création d'une place d'apprentissage

Sur notre site Internet, vous trouverez également divers aide-mémoire pour les études d'avocats qui prévoient de créer une nouvelle place d'apprentissage. Si vous avez des questions, veuillez contacter notre bureau qui se tient à votre disposition et qui vous répondra en allemand.

Important: la traduction de l'ensemble des documents en français et en italien est prévue dans le cadre de l'extension du Groupe d'entreprises avocature.